

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 058-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2019.RRGR.76

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Dunning (Biel/Bienne, PS)
Cosignataires: 20

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 905/2019 du 28 août 2019
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**
Lettres a), e) et g) : rejet
Lettres b), c), d), f) et h) : adoption et classement



Plan de mesures destiné à améliorer la protection contre les discriminations dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé d'établir, en collaboration avec les services spécialisés dans le domaine des migrations, un plan de mesures destiné à garantir une protection efficace contre les discriminations, qui comportera entre autres les éléments suivants :

- a) des campagnes publiques en faveur de l'inclusion sociale ;
- b) la garantie d'une assistance à bas seuil à destination des personnes concernées (p. ex. création d'un service de consultation) ;
- c) la garantie d'une documentation soignée et d'une possibilité d'annoncer chaque cas ;
- d) la sensibilisation et la formation des autorités, des employeuses et employeurs, des institutions de formation, etc. ;
- e) la création d'un service cantonal de médiation ;

- f) la mise à disposition de moyens financiers supplémentaires dans le domaine de la protection contre les discriminations ;
- g) la création de nouveaux points de contact dans le canton de Berne ;
- h) le maintien d'une offre en langue française.

Développement :

L'intégration de la population étrangère revêt une grande importance dans le canton de Berne et en Suisse. D'après trois études publiées récemment, les discriminations sont un phénomène quotidien en Suisse et il est prouvé qu'il constitue un frein à l'intégration^{1 2 3}. Cela est également prouvé par les données de l'Office fédéral de la statistique sur la cohabitation en Suisse.

Dans le cadre du second volet du Projet d'intégration cantonal (PIC 2), le canton de Berne consacre uniquement 0,2 pour cent des moyens financiers à la protection contre les discriminations. Malgré de bonnes approches (par exemple GGGFon⁴), les ressources nécessaires font défaut pour accomplir un travail professionnel à l'échelle du canton dans le domaine de la protection contre les discriminations. De plus, l'offre de prestations de conseil en langue française au sujet des questions de racisme a pris fin début 2019 avec la fermeture de l'« antenne d'intégration de Multimundo ».

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Depuis 2014, le canton de Berne cofinance des mesures d'encouragement spécifique de l'intégration dans le cadre du programme d'intégration cantonal (PIC), lesquelles incluent des activités dans le domaine de la protection contre les discriminations.

Le gouvernement se prononce comme suit sur chaque élément du plan de mesures souhaité par la motionnaire pour garantir une protection efficace contre les discriminations.

Point a)

Le Conseil-exécutif considère que les efforts actuellement déployés par le canton de Berne dans le domaine de l'intégration sont suffisants pour assurer la réussite de l'inclusion sociale.

Rappelant que l'engagement des personnes concernées joue également un rôle essentiel, il ne juge pas utile d'organiser une campagne en faveur de l'inclusion sociale financée par les pouvoirs publics.

¹ Etat des lieux du racisme anti-Noir•e en Suisse. Etude exploratoire à l'attention du Service de lutte contre le racisme. D.Efionayi-Mäder/Didier Ruedin, octobre 2017

² La qualité de la couverture médiatique des musulmans de Suisse. Une étude mandatée par la CFR, P. Ettinger, octobre 2018

³ Recommandations sur le thème du racisme anti-Noirs en Suisse. Synthèse de l'étude « Racisme anti-Noirs. Analyse juridique sur le phénomène, ses enjeux et les mesures à prendre », établie sur mandat de la CFR, Tarek Naguib, Kurt Pärli, Nadine Bircher, Sara Licci, Salome Schärer, décembre 2017

⁴ GGGfon – Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus [Ensemble contre la violence et le racisme] : offre d'information et de conseil des communes des régions de Berne et de Berthoud sur le thème de la violence et du racisme. www.gggfon.ch (en allemand)

Point b)

Les personnes victimes de discrimination (raciale) ainsi que les spécialistes de tout le canton peuvent recourir à l'offre de conseil et d'information à bas seuil du service gggfon⁵, disponible dans les deux langues officielles. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) achète des prestations spécifiques dans le cadre du contrat de prestations conclu avec ce dernier (p. ex. conseil à des particuliers).

De son côté, le service RBS (Berner Rechtsberatungsstelle für Menschen in Not)⁶ propose un conseil juridique spécialisé aux personnes en situation d'urgence.

Dans le cadre de leur mandat cantonal, gggfon et RBS organisent en outre des formations continues et des manifestations de sensibilisation, accomplissent un travail d'information et assurent la mise en réseau avec d'autres acteurs. Egalement actif en milieu scolaire, gggfon fournit aussi des conseils au corps enseignant et intervient dans des écoles (prestations ne relevant généralement pas du contrat avec la SAP).

Les activités de rapport et de contrôle relatives aux prestations et aux objectifs définis dans les contrats avec le canton garantissent la qualité de l'offre. La collaboration avec les structures ordinaires, la coordination et les échanges entre les parties prenantes sont également encouragés.

L'accès à bas seuil demandé par la motionnaire est par conséquent déjà assuré.

Point c)

Gggfon recense actuellement pour le canton de Berne tous les cas et consultations en lien avec la discrimination (raciale) qui lui sont annoncés dans la banque de données DoSyRa, qui est également utilisée par d'autres services de conseil de toute la Suisse, RBS inclus. Berne subventionne l'exploitation de ce service de documentation conjointement avec d'autres cantons. Par ailleurs, les données saisies font l'objet d'un rapport annuel.

Point d)

Dans le cadre du PIC 1, le canton de Berne a financé des perfectionnements pour les personnes en charge des consultations afin de leur permettre d'acquérir les compétences spécialisées nécessaires. Lors des formations continues relatives aux entretiens personnels prévus dans le modèle bernois, les communes sont sensibilisées aux différentes offres de conseil ; du matériel d'information est en outre disponible.

Point e)

Si une personne se sent lésée par une organisation chargée de la protection contre les discriminations (raciales), elle a la possibilité de déposer une plainte auprès du mandant (p. ex. la SAP). Par conséquent, le Conseil-exécutif n'estime pas opportun de créer un service de médiation cantonal.

Point f)

En réponse à la hausse de la demande de conseil enregistrée au cours des dernières années, la SAP a légèrement augmenté ses subventions à gggfon à compter de 2019.

⁵ [Site internet de gggfon](#)

⁶ [Site internet de RBS](#)

Point g)

Les quatre antennes d'intégration régionales actuelles constituent des points de contact à bas seuil pour diverses questions en lien avec la migration et l'intégration. Dans le cadre du mandat confié par le canton, elles sont chargées d'orienter les personnes victimes de racisme ou de discriminations socioculturelles vers des services de conseil spécialisés. Aussi, le gouvernement juge superflu de créer des points de contact supplémentaires, notamment eu égard à la hausse des subventions mentionnée au point f).

Point h)

Les offres de gggfon et de RBS sont disponibles dans les deux langues officielles. Les deux services proposent des conseils aux francophones (en partie avec traduction). Une brochure bilingue d'information sur les programmes de protection contre les discriminations doit par ailleurs être publiée.

Destinataire

- Grand Conseil